

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 58 (1978)
Heft: 1

Rubrik: Coups d'œil sur l'économie franco-suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coups d'œil sur l'économie franco-suisse

Dans le contexte des questions mises à l'avant-plan de l'actualité française par le renouvellement de l'Assemblée nationale, il est intéressant de noter que certains thèmes d'actualité comme **l'âge de retraite, la durée du travail et la participation des salariés à la gestion des entreprises** ont fait, dans un passé récent, l'objet de décisions populaires prises par le suffrage universel en Suisse. Ainsi, un projet tendant à abaisser l'âge ouvrant droit aux prestations de l'Assurance vieillesse et survivants de 65 à 60 ans pour les hommes et de 62 à 58 ans pour les femmes a été repoussé par les électeurs suisses dans la proportion de 1 contre 4 (fév. 1978). Une autre initiative tendant à l'instauration de la semaine de 40 heures avait été repoussée dans les mêmes proportions (déc. 1976). Quant à l'introduction de la participation des salariés à la gestion des entreprises, elle a fait l'objet de deux votations (mars 1976), l'une portant sur une initiative constitutionnelle et l'autre sur un projet de l'Assemblée fédérale. Les deux furent repoussées dans la proportion de 1 contre 2. D'autre part, dans aucun des cantons helvétiques ces projets de réforme n'ont rallié la majorité des citoyens.

La volonté de mettre fin à la hausse inquiétante du franc suisse a été mise en évidence par les **décisions du Conseil fédéral et de la Banque nationale** dans les premiers jours de mars. Elles portent interdiction pour les non-résidents d'acquérir des valeurs suisses, limitation des importations de billets de banque, aggravation de la pénalisation des avoirs étrangers par l'intérêt négatif de 10 % par trimestre ainsi que d'autres formes de restriction. Il s'agit du dispositif le plus sévère — pour ne pas dire draconien — jamais mis en place par les autorités pour stopper l'envol de leur monnaie. La plus spectaculaire de ces mesures est sans doute celle qui impose les avoirs des banques centrales étrangères à l'intérêt négatif. Il s'agirait de quelque trois milliards de francs suisses. Ces fonds disposent encore du « refuge » que leur offre la BRI qui n'est pas soumise, elle, au droit commun régissant les banques suisses. Il n'empêche que les entraves mises à l'importation de capitaux en Suisse sont désormais aussi rigoureuses que celles mises par d'autres pays à l'exportation.

Comme à l'habitude, le **commerce franco-suisse** s'est soldé en 1977 par un fort excédent français. Les exportations suisses vers la France se sont accrues de 9,5 % par rapport à 1976 et les exportations françaises vers la Suisse de 7,6 %. Le solde excédentaire en faveur de la France s'établit à FS 1,576 milliard contre FS 1,525 milliard en 1976. Si ces chiffres sont significatifs du maintien des courants d'échanges traditionnels, ils recouvrent en fait des réalités différentes si l'on se place dans la perspective de l'exportateur français ou dans celle de l'exportateur suisse. Pour le premier, la dépréciation de la monnaie française par rapport au franc suisse a eu pour effet d'améliorer la substance bénéficiaire des ventes sur le marché suisse, alors que pour le second c'est un rétrécissement des marges qui est intervenu.

Un **accord entre la Suisse et la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier** a été conclu au terme de plusieurs semaines de négociations. Il fixe des prix minima pour les échanges réciproques de fers à béton. L'objet de cet accord est de faire barrage contre un éventuel détournement des réglementations communautaires : Des produits bon marché fabriqués dans un pays de la CECA auraient pu transiter par la Suisse et être écoulés grâce à l'accord de libre-échange à un prix inférieur au barème communautaire. Par une ordonnance entrée en vigueur le 10 mars, le Conseil fédéral a décidé de surveiller temporairement les exportations de fers à béton et de percevoir des droits supplémentaires sur les importations à bas prix en provenance de la CECA.
